

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance extraordinaire tenue le 23 mai 2023, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 613-2023 modifiant le *Règlement numéro 560-2021 concernant la tarification de certains biens, services et activités* afin de modifier les tarifs applicables pour les droits d'accès au parc municipal de la Rivière Émeraude et de décréter le tarif applicable pour la location d'espaces d'hivernement sur le lot 5 617 200;
- Règlement numéro 614-2023 modifiant le *Règlement numéro 466-2013 relatif au stationnement* afin de modifier les tarifs applicables pour les stationnements payants.

AVIS est aussi donné que lesdits règlements sont déposés au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 24 mai 2023.

Gemma Vibert,
Greffière